

# Recherche assureurs pour couvrir le risque professionnel

S'assurer au titre de la responsabilité civile professionnelle est aujourd'hui très difficile. Quand il s'agit d'un professionnel de l'amiante, c'est même impossible. Le point sur un sujet sensible, qu'une certification volontaire des ORA devrait peut-être permettre d'enrayer...

Depuis un jugement de la Cour de Cassation, rendu en février 2002, condamnant les entreprises à indemniser les victimes de l'amiante de façon inéluctable, le risque judiciaire encouru par les acteurs de la filière amiante - maître d'œuvre, ORA, entreprises de désamiantage... - est apparu aux yeux de tous, et surtout aux yeux des sociétés d'assurance, comme un risque certain et donc non assurable. La très forte médiatisation d'affaires de malades de l'amiante, pour lesquels les assureurs ont dû provisionner des sommes très importantes, n'a rien arrangé, les assureurs sont plus que frileux dès que l'on prononce le mot « amiante ». C'est donc aujourd'hui quasiment mission impossible, pour tous les professionnels du secteur, de souscrire une police couvrant les risques de responsabilité civile professionnelle (RCP) et environnementale. Et quand ils en trouvent une, elle ne prend pas en charge la faute inexcusable.

## Toutes les RC Pro excluent la faute inexcusable liée à l'amiante

Aujourd'hui, seules 4 ou 5 compagnies sur toute la France proposent encore une RCP incluant la faute inexcusable (toutes professions confondues) mais toutes excluent (ou ne devraient pas tarder à le faire) la faute inexcusable liée au domaine de l'amiante.

Les professionnels ayant la chance d'être encore assurés ne sont pas, pour autant, à l'abri... De plus en plus, les sociétés d'assurance se prémunissent, ce que l'on peut comprendre, en augmentant les franchises, en rajoutant des surprimes et en résiliant parfois même un contrat à sa date anniversaire, ce qu'elles sont tout à fait en droit de faire...

« Un palliatif à ce problème, pour permettre quand même que le chef d'entreprise soit couvert, serait qu'il se garantisse en tant que mandataire social en souscrivant une assurance responsabilité civile et mandataires sociaux. » explique Jean-marie JOLIEZ du Cabinet ORT Assurances. Grâce à de nombreuses démarches et à son implication auprès des organismes et services de l'Etat, le SYRTA a quand même réussi à obtenir que toutes ces sociétés en mal d'assurance soient à nouveau couvertes par une assurance conforme à leur activité. Mais le problème reste, malgré tout, récurrent et demande une solution à long terme et non, au cas par cas.

## Une certification pour faire valoir auprès des assureurs la qualité de travail et de sérieux des entreprises

Plusieurs possibilités seraient envisageables, comme créer un pôle d'assureurs pour la RC Pro sur le modèle d'Assurpol ou rendre la RC Pro obligatoire ce qui, à coup sûr, entraînerait un mécontentement des assureurs ou encore organiser via le SYRTA une assurance de groupe d'entreprises... Encouragé par la Fédération Nationale des Assureurs, qui souhaite tout autant qu'une solution pérenne soit trouvée, le SYRTA a, pour l'instant, choisi une autre voie: faire valoir la qualité de travail et de sérieux des entreprises et ainsi leur permettre d'être plus facilement assurées. En collaboration avec le CNPP (Centre National de Prévention et de Protection), organisme certificateur, le SYRTA est en train de finaliser une certification volontaire des ORA, validant un certain nombre de services et compétences proposés par l'entreprise. La suite, en 2007 avec les premières certifications et peut-être un problème de moins... ■

## L'union fait la force !

Octobre 2005 : les trois laboratoires membres du SYRTA travaillant dans le domaine des polluants du bâtiment (amiante, légionnelle, radon, plomb, qualité de l'air intérieur...) se sont regroupés au sein de l'ULSB, l'Union des Laboratoires de la Santé du Bâtiment.

ASCAL, ITGA et PROTEC, trois laboratoires qui représentent à eux seuls plus de 50 % du marché dans le secteur des polluants du bâtiment et tous trois membres du SYRTA, sont depuis quelques mois déjà, rassemblés au sein de l'ULSB. Ces trois grands ont été rejoints depuis par d'autres confrères pour former, maintenant, une équipe de 14 à 20 laboratoires. L'objectif de ce regroupement ? Avoir plus de force. Explication de Maxime MISSER, secrétaire de l'ULSB et directeur de l'innovation chez ASCAL: « Se positionner collectivement est pour nous un des moyens de faire avancer les choses en matière de prévention santé dans le bâtiment. Nous espérons ainsi pouvoir apporter plus facilement nos connaissances scientifiques auprès des instances réglementaires, normatives, accréditrices et certificatrices. Autre de nos objectifs,

mettre nos moyens en communs pour développer de nouvelles techniques analytiques et par la suite, arriver à les faire reconnaître par le COFRAC, organisme accréditeur, et par la réglementation normative et ministérielle. Car les progrès à réaliser en terme d'analyses restent immenses. Nous sommes d'ailleurs poussés en avant dans ce domaine par un bon nombre de donneurs d'ordre qui souhaitent, tout comme nous, aller plus loin que la réglementation en vigueur afin de mieux mesurer et prévenir les dangers liés à la santé. Nous allons également organiser des circuits d'intercomparaison de nouvelles méthodes analytiques afin de les rendre plus rapidement disponibles. Notre premier terrain d'investigation et de collaboration sera un travail sur la qualité de l'air intérieur, sujet pour lequel il n'existe encore que très peu de textes réglementaires. » ■

